

## Téléphonie Mobile Fiche de synthèse Charte 2021

### Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18 <sup>ème</sup>
Nom de site	MAIRIE DU 18	Numéro	750097
Adresse du site	110, rue Marcadet	Hauteur	R+7 (18m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 3 antennes inactives et partage de la fréquence 2100 MHz en 4G/5G		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; Bouygues présent		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	15/04/2020
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	16/08/2021
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	16/10/2021

### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) partage de la fréquence 4G/5G(2100MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre à 3.90m	Vis-à-vis (25m)	R+7, R+8 (21m)
Estimation	2G/3G/4G: 0° < 3V/m - 120° < 2V/m - 240° < 3V/m 5G (3500) : 0° < 2V/m - 120° < 2V/m - 240° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	28.40m		

### Incidence visuelle

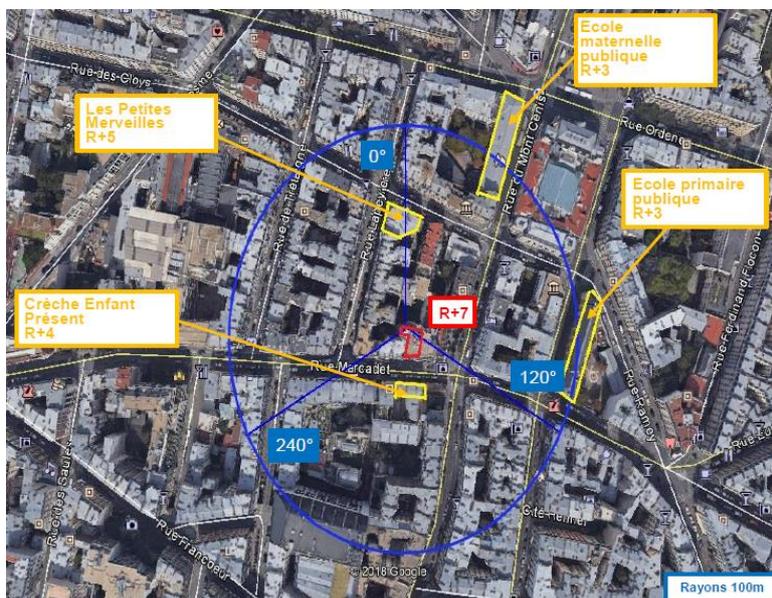
Description des antennes	Ce projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 0°, 120° et 240°. (700/800/900/1800/2600MHz) et 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antennaire	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

**Date :**

### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	77 Rue du MONT CENIS 75018 PARIS	12m	OUI	82m	0,17 V/m
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	20 Rue HERMEL 75018 PARIS	12m	OUI	94m	0,23 V/m
ENFANT PRESENT (CRECHES ET GARDERIES D'ENFANTS)	107, Rue MARCADET 75018 PARIS	15m	NON	26m	0,25 V/m
LES PETITES MERVEILLES (CRECHES ET GARDERIES D'ENFANTS)	9, Rue DUC 75018 PARIS	18m	OUI	45m	1,1 V/m

\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100MHz)

### ❖ Exposition par antennes à faisceau fixe

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 2 et 3 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
<b>Hauteur</b>	25.5 m	22.5 m	25.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G)

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 1 et 2 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 2 et 3 V/m
<b>Hauteur</b>	25.5 m	22.5 m	25.5 m

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

#### i. Azimut 0°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



#### iii. Azimut 120°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



#### v. Azimut 240°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 25.5 m .



**Vue des Antennes Avant/Après**

Avant travaux



Après travaux :  
Inchangé

AUCUNE MODIFICATION VISUEL

**Vue des Azimuts**

0°

- Azimut 0 :



120°

- Azimut 1 :



240°

- Azimut 2 :

